

AUTORISATIONS

Dans le cadre de vos études au PSPBB, vous allez être filmé.e, enregistré.e et/ou photographié.e. Ces captations pourront être traitées pour aboutir à la production de documents sonores, vidéo et/ou photo.

Votre interprétation et/ou votre image seront fixées sur un support permettant leur diffusion et leur reproduction tel que défini ci-dessous.

Par la présente, vous allez donc signer une autorisation :

- de captation au titre du droit à l'image, du droit d'auteur et du droit d'interprète
- d'utilisation de ces captations : enregistrements sonores, audiovisuels et photographiques

I- Par la présente j'accorde, à titre gracieux, au Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne- Billancourt (PSPBB), pour le compte de celui-ci, ou avec son accord, le droit d'enregistrer, de capter, et de reproduire par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, en tous formats, mes prestations et interprétations effectuées durant mon cursus au PSPBB et de les communiquer au public, tout ou en partie, dans le monde entier, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports (notamment papier, disque dur, support MP3/MP4, vidéo etc.) en tous formats et dans les cas limitatifs suivants :

1°) de mise à disposition pour consultation à la médiathèque du PSPBB et des Conservatoires à rayonnement régional de Paris et de Boulogne-Billancourt ainsi que des autres conservatoires des réseaux partenaires de la Ville de Paris et de GPSO ;

2°) pédagogiques au sein de son établissement ou d'écoles supérieures publiques d'art (musique, art dramatique, danse, arts du cirque, arts plastiques) ou d'écoles publiques (écoles, collèges, lycées, universités) en partenariat avec lui, et de réalisation par lui et ces écoles partenaires de documents pédagogiques ou de recherche ;

3°) à toutes fins, dès lors que la diffusion et l'exploitation de cet enregistrement ne donne lieu qu'à une utilisation d'extraits montés inférieurs à trois minutes ;

4°) de diffusions publiques, radiophoniques, audiovisuelles, Internet et télématiques ;

5°) d'archivage simple ;

6°) de promotion de son établissement et d'illustration du travail effectué par ses étudiants ;

7°) de diffusion sur son site Internet, en mode streaming (c'est-à-dire sans téléchargement) et ses réseaux sociaux.

Les supports, enregistrements et diffusions prévus aux 2°) 3°) 4°) 6°) et 7°) ci-dessus pourront être cédés ou mis à disposition de tiers par le PSPBB, à titre gratuit ou onéreux en tant que participation aux frais qu'il supporte.

Le PSPBB pourra publier et utiliser mon nom, ainsi que les photographies, et les images me représentant, pris pendant les cours, répétitions et les concerts et spectacles à toutes fins de communication, d'archivage ou d'illustration de mes prestations.

Le PSPBB s'engage à n'utiliser ces documents qu'à des fins pédagogiques, de promotion de son établissement et en tant que supports d'insertion professionnelle pour ses étudiants.

Les documents ne feront l'objet d'aucune diffusion commerciale ou exposition publique payante. Le PSPBB s'engage à n'utiliser ces documents qu'à des fins promotionnelles et non commerciales, sur tout support, y compris Internet.

Le PSPBB s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements, des photographies et/ou des documents audiovisuels susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les enregistrements, les photographies et/ou documents audiovisuels, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

II- Je donne également mon accord, et cède les droits correspondants, pour que :

1°) mes prestations et interprétations effectuées dans le cadre de stages ou d'académies organisés avec des ensembles artistiques extérieurs partenaires du PSPBB fassent l'objet d'enregistrements sonores, visuels et/ou captations photographiques,

2°) ces dits enregistrements sonores et/ou visuels fassent l'objet de diffusions radiophoniques, audiovisuelles, télématiques et informatiques,

Les autorisations et droits afférents pourront être cédés à titre gracieux par le PSPBB aux dits ensembles artistiques partenaires.

III - Ces autorisations sont concédées pour une durée de 10 ans à compter de la date de prise de vue, d'enregistrement ou de tournage concernés.

Je, soussigné.e, **Civilité** : Monsieur Madame

Prénom(s), NOM du signataire :

reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord.

Fait à, **le**.....

Signature de l'élève (ou signature des parents pour les élèves mineur.e.s) :